

C'est un danger dont l'existence devrait être reconnue d'une façon plus explicite qu'elle ne l'est actuellement dans la législation concernant les compagnies de ce genre.

Autrement dit, M. Humphrys y voit là le danger principal. Ce sont les petits épargnants qui sont menacés, ceux qui détiennent un contrat, qu'il s'agisse d'assurance-vie ou de fonds mutuels, avec une compagnie affiliée à un groupe ou à un consortium très lié. M. Humphrys a ajouté qu'il recommandait au titulaire de ce ministère de présenter une loi pour réglementer cette question.

J'espère qu'une mesure législative comme celle-là sera présentée à la Chambre prochainement parce que le danger dont parle M. Humphrys ne s'est pas manifesté la semaine dernière ou le mois dernier. Il existe depuis des années au pays et si l'on ne tient pas compte des paroles de M. Humphrys, l'effondrement de n'importe quel complexe étroitement entremêlé de fiduciaire et d'assurance qui existent au pays pourrait s'ensuivre.

● (6.40 p.m.)

C'est peut-être là un des aspects en jeu dans l'effondrement de ces groupes. Je ne crois pas que nous puissions simplement nous fier à la confiance que le département des assurances met dans son opinion très défavorable de ces transactions absolument indépendantes pour exercer à l'avenir l'influence que M. Humphrys lui attribue dans le passé. C'est un danger très réel.

Quand on a étudié le bill antérieurement, la politique a envenimé notre discussion. Je dirai en passant que l'honorable député de Medicine Hat (M. Olson) a également parlé le 16 juin 1965, et puisqu'il s'agit d'une compagnie qui a son siège à Edmonton, l'honorable député de Medicine Hat a dit que c'était évidemment le résultat des politiques prévoyantes du gouvernement d'Alberta et qu'aucune compagnie ne pouvait se ruiner dans cette conjoncture. Je le dis en passant. Je ne vois pas l'honorable député de Medicine Hat aujourd'hui et je doute qu'il répète les mêmes observations aujourd'hui.

Je voudrais m'étendre sur certaines remarques de mon honorable ami de Nainimo-Cowichan-Les Îles (M. Cameron) au sujet de notre situation économique et sur les conséquences qu'entraîne pour elle l'activité des groupes comme ceux qui nous occupent maintenant. Ceci applique un certain genre de programme d'investissement clairement dénoncé par mon honorable ami comme étant nuisible aux intérêts du Canada. Il s'agit de l'achat de polices ayant pour résultats la sortie des épargnes canadiennes aux fins de placement dans d'autres pays. C'est l'un des facteurs les plus importants de nos difficultés

[M. Howard.]

actuelles. Si le ministre des Finances (M. Sharp) s'intéressait davantage à cet aspect, et moins à la réduction des dépenses, à la hausse des impôts et à l'introduction du contrôle des prix et des salaires, cela vaudrait mieux pour nous. Voici un extrait des *Procès-verbaux* du comité du Sénat concernant les investissements à l'extérieur du Canada. Le sénateur Isnor a soulevé cette question comme on peut le voir à la page 26 et je cite:

Monsieur le président, ce que je vais dire n'a peut-être aucun rapport direct avec le bill lui-même, mais ce qu'on a dit au sujet des fonds mutuels m'intrigue. Je vois ici qu'il y a pour 2 millions de valeurs diverses—des actions ordinaires, et que sur un total de 7 millions il y a 5 millions de placés dans des actions ordinaires. Est-ce là la proportion que vous maintenez d'habitude?

Ce à quoi M. Cormie a répondu:

Eh bien, non. Je dois dire que cela varie suivant les recommandations de nos conseillers en placement, qui sont actuellement Davis Palmer Company, de New York. Cela varie suivant les recommandations de nos conseillers en placement. Depuis quelque temps, nous avons tendance à faire plus de placements dans les actions américaines.

Il y a donc un groupe de conseillers en placement à New York dont le jugement permet de décider de la politique des placements. Le document ajoute:

Le sénateur Isnor: Oui, dans des actions de fonds mutuels.

M. Cormie: Oui.

Le sénateur Isnor: Autrement dit, 80 p. 100 de vos placements sont dans des actions ordinaires?

M. Cormie: Oui, c'est exact.

L'hon. M. Lambert: Il s'agit de fonds mutuels.

M. Howard: En effet. Voilà pourquoi j'ai cité la première question du sénateur Isnor quand il a parlé de fonds mutuels où 5 des 7 millions étaient consacrés à des actions ordinaires. On lit ensuite:

Le sénateur Isnor: Cette proportion me paraît très forte.

M. Cormie: Cela variera. La proportion a augmenté. Je crois qu'il y a six mois nous avions près de 62 p. 100 d'actions ordinaires. La proportion a augmenté récemment jusqu'à la date de ce bilan...

C'était le 28 juin 1967.

...Vous pouvez constater qu'il y a un gros changement dans la proportion d'actions ordinaires de novembre 1966 à février 1967. Cela confirme que, comme nous le disions, la préférence pour les actions ordinaires ne s'est manifestée que tout récemment.

Puis le comité a abordé la question des directives visant les pourcentages, etc. Comme on peut le voir, M. Cormie lui-même a expliqué que les conseillers en placement